



Conseil Municipal extraordinaire du 22 novembre 2016

Membres en exercice : 10, Présents : 9, Excusés : 1 Absents : 0

Le 22 novembre à 19 heures, le conseil municipal de la commune de Glui ras régulièrement convoqué par courrier en date du 18 novembre 2016, conformément à l'article L.2121.10 du CGCT, s'est réuni sous la présidence de M. Marc TAULEIGNE, Maire.

Etaient présents : Mmes CHABAL Fabienne, COURTHIAL Marie-Laure, MICHEL Maryline, MM. BESSON François, COURTHIAL Gildas, FAYARD Etienne, HAVOND Mickaël, KANDOUCI Christian et TAULEIGNE Marc.

Excusés : FOUGIER Sébastien, procuration à TAULEIGNE Marc.

Le quorum étant atteint la séance a été déclarée ouverte, Mme COURTHIAL Marie-Laure est nommée secrétaire de séance.

Délibération 20161122-1001 – Approbation de la représentativité, du siège et de la dénomination de la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardeche et de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux à compter du 1er janvier 2017 (pacte statutaire)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention,

Approuve le nombre et la répartition des sièges telle qu'elle résulte du droit commun prévu par l'article L5211-6-1 du CGCT, pour la future communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et la Communauté de Communes du Pays de Vernoux, comme suit :

Désigne sous le nom de « Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche » la communauté d'agglomération issue de la fusion de la Communauté d'Agglomération Privas Centre Ardèche et de la Communauté de Communes du Pays de Vernoux,

Instaure son siège statutaire à : 07000 PRIVAS – BP 337

Délibération 20161122-1002 –Modification du prix de vente de l'ensemble immobilier l'Hermet

Compte tenu du manque d'engouement pour l'ensemble immobilier de l'Hermet actuellement en vente à 230 000 €, net vendeur, Mr le Maire propose de revoir le prix de vente. Après débat il est décidé de faire un nouvel effort et de proposer ce bien à 220 000 € net vendeur. Mr le maire est chargé d'en informer les 3 agences.



Par ailleurs, si la vente n'est pas conclue d'ici là, une mise en location est envisagée pour début 2017.

Vote à l'unanimité pour cette décision.

Infos diverses :

Rééquipement de la cuisine de la salle des fêtes : les divers devis sont arrivés. Le choix s'est porté sur l'entreprise Reynet Froid de Privas, pour 5 000 € HT (fourneau, meuble bas avec étagère à poser). Par ailleurs, du matériel d'occasion, hotte, friteuse et table inox, a pu être acquis chez Mr Sabarot pour 1 000 €. L'installation sera prise en charge par Reynet Froid.

Chauffage l'Hermet : en vue d'une location de la maison si la vente n'a pas abouti début 2017, il faut envisager de remplacer le chauffage, la pompe à chaleur étant hors d'usage. Plusieurs devis ont été établis : nouvelle PAC à 16 901 € HT, Chaudière Fioul à 12 089 € HT + enfouissement cuve, Chaudière à granulés bois à 22 005 €. Devant l'ampleur des dépenses, une solution alternative est proposée : installer un poêle à granulés bois à chacun des 3 niveaux de la maison. Ce mode de chauffage va être installé dans l'appartement 1 de l'ancienne usine pour 1 928 € HT. Le budget Hermet serait donc d'environ 6 000€.

Election complémentaire :

Mr le Préfet a répondu favorablement à la demande du conseil municipal pour l'organisation d'une élection complémentaire. Cette élection vise à compléter l'effectif à 11 membres et ainsi remplacer Georgette Armand décédée le 28 mai. Elle sera organisée courant janvier. Nous sommes en attente de l'arrêté préfectoral fixant le calendrier définitif.

